

## RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION ET DE FORMULATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 19888

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

## GARANTIE :

Pyréthrine.....	1,50%
* Butoxyde de pipéronyle, technique .....	7,50%
* Équivalent à 6,00% d'éther (butylcarbityl) (propyl-6-pipéronyl) et à 1,50% de composés connexes	

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES  
ENFANTS

Fabriqué par :

McLAUGHLIN GORMLEY KING COMPANY  
8810 Tenth Avenue North  
Minneapolis, MN 55427  
U.S.A.



ATTENTION

POISON

Poids net \_\_\_\_\_

(763) 544-0341

**MODE D'EMPLOI:** Utiliser ce produit seulement pour la fabrication d'insecticides enregistrés sous la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit doit être utilisé à une proportion de 1 partie pour 19 parties d'huile de base désodorisée pour préparer un insecticide en pulvérisateur

## GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

**PRÉCAUTIONS:** Dangereux si avalé, inhalé, ou absorbé par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec les vêtements. Bien se laver après toute manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter toute contamination des aliments pour les humains et les animaux.

Ce produit est toxique pour les poissons et autres animaux aquatiques. Ne pas contaminer pas l'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:** Si ingéré, ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration. S'il y a contact avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation se poursuit, consulter un médecin ou contacter un centre antipoison. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA lors de la visite chez le médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives et contenants indésirables conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour obtenir d'autres détails et pour le nettoyage des déversements, contacter l'organisme provincial de réglementation ou le fabricant.

**ENTREPOSAGE:** Ranger seulement dans le contenant original. Ranger dans un endroit frais, sec, bien ventilé et loin des semences, engrais et autres pesticides. Garder loin du feu ou des flammes nues et autres sources de chaleur.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.